



***Politique linguistique :
la nécessité d'une approche globale***

***Mémoire de
L'Action démocratique du Québec***

**Commission des États généraux
sur l'avenir de la langue française**

16 mars 2001

Introduction

Nous sommes heureux, à l'Action démocratique du Québec, de participer à la Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française. Notre parti se réclame d'un patriotisme québécois moderne, responsable, pluraliste. Fier d'affirmer un principe de base de son action politique, celui de la fidélité première au Québec, l'ADQ entend le faire dans le respect des institutions et des personnes, au Québec comme ailleurs au Canada et dans le monde.

Participer aux travaux de votre Commission, c'est à la fois une occasion de présenter les contours de notre vision politique pour l'avenir du Québec et ce, singulièrement en ce qui concerne le rôle de la langue française, tout en démontrant une fois de plus notre respect des institutions. Il faut immédiatement préciser que le respect plein et entier des institutions, en régime de démocratie libérale représentative, aurait exigé que vos travaux se déroulassent dans le cadre des activités de l'Assemblée nationale du Québec. Cela aurait sans doute permis à tous les partis politiques d'être associés encore plus intimement à vos travaux. Tout compte fait, l'ADQ estime néanmoins que la question de l'avenir de la langue française est trop importante pour qu'un parti qui aspire à gouverner le Québec, ce qui est bel et bien notre ambition, demeure silencieux devant un défi semblable à celui que votre Commission a accepté de relever.

1- Un peu d'histoire

Comme toute société et comme toute communauté politique, le Québec se construit à partir d'un certain nombre de valeurs fondamentales. L'inviolabilité de la personne humaine, la promotion de la démocratie libérale à l'intérieur des balises de l'État de droit, le principe d'un dialogue ouvert et toujours à reprendre dans la recherche des formes les plus appropriées de la liberté politique, représentent certes quelques-unes de ces valeurs fondamentales. L'attachement à la langue française compte parmi les toutes premières de ces valeurs de base. Le Conseil de la langue française vient de le rappeler dans une synthèse magistrale : la langue française au Québec c'est quatre siècles d'histoire et de vie.

Dans les Amériques, le Québec est la seule communauté politique largement autonome où le français est la langue publique dominante, occupant une place prioritaire dans les lois, les institutions, l'éducation et les échanges entre les citoyens. La nette prédominance de la langue française est un principe incontournable de l'identité politique québécoise. Ce principe, il n'est pas inopportun de le rappeler, a été gagné de haute lutte tout au long de l'histoire du Québec. Toute notre longue vie politique et parlementaire est scandée par une multiplicité d'épisodes, mélange de grandeurs et de misères, sur le terrain du combat linguistique.

Le flambeau de la langue française au Québec a été porté par des gens de toutes les obédiences politiques et idéologiques. Aucune formation politique ne saurait s'arroger le monopole en la matière. Comment pourrait-on oublier, pour ne citer que deux exemples, certaines des raisons qui justifient les belles places qu'occupent Louis-Hyppolite La Fontaine et Henri Bourassa dans la toponymie montréalaise ? La Fontaine, c'est cet homme courageux qui, au lendemain de l'Acte d'Union, a prononcé son premier discours en français au nouveau parlement, dans l'illégalité la plus totale.

Henri Bourassa, c'est ce patriote qui a défendu le droit de vivre en français en Amérique dans son célèbre discours de l'église Notre-Dame, à l'occasion du congrès

eucharistique international de 1910 à Montréal. Pour que la langue française continue à être l'affaire de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, il faut savoir honorer les mémoires de toutes celles et de tous ceux qui ont contribué à sa promotion. La francophonie québécoise, pour son avenir même, aura de plus en plus besoin d'accueillir une relève qui vienne de partout dans le monde. Nous y reviendrons. Une certaine cohérence exige qu'à cet esprit d'ouverture s'ajoute un pluralisme de la mémoire.

2- Une approche globale, intégrée et réaliste

Dans la vie publique québécoise, la responsabilité de la promotion de la langue française ne devrait pas incomber uniquement à un dispositif législatif ; à des organismes bureaucratiques, fussent-ils dirigés, ce qui est souvent le cas, par des personnes d'un grand dévouement et d'une grande compétence ; ou encore à une ou à un ministre de tutelle. La langue française au Québec, cela devrait être l'affaire de tout le monde. Pour que cette responsabilité ne soit pas un fardeau, pour qu'elle nous donne des ailes, il faut impliquer davantage les citoyennes et les citoyens. Il faut aussi que ces derniers sachent que la promotion du français et la qualité de la langue sont des objectifs prioritaires pour toutes les dimensions de l'activité gouvernementale. Si la langue française nous tient à cœur, le gouvernement du Québec doit en être le premier, le meilleur et l'incessant pédagogue.

L'Action démocratique du Québec estime que le gouvernement du Québec devrait développer une approche globale, intégrée et réaliste en matière de politique linguistique. Depuis la Révolution tranquille, les meilleurs esprits du Québec, les Laurendeau, Dumont et Taylor, ont démontré les rapports intimes qui existent entre la qualité de la langue et la vitalité culturelle. Pourtant, la culture demeure le parent pauvre des dépenses gouvernementales québécoises. La machine étatique québécoise a un urgent besoin de rénovation. Dans son programme politique, l'ADQ plaide en faveur d'un État québécois efficace, rigoureux et responsable. Un tel État doit être capable, en même temps, de faire preuve de cohérence et de générosité là où une telle attitude se justifie amplement. La cause de la langue française, qui unit les Québécoises et les Québécois de toutes les origines, exige que le gouvernement du Québec encourage davantage la créativité culturelle ; qu'il investisse davantage dans les programmes culturels.

La qualité de la langue française passe d'abord et avant tout par l'école. L'enseignement du français comme langue maternelle mais aussi comme langue seconde doit être une priorité, voire même une obsession, pour tout le système d'éducation québécois. Parce que nous vivons dans les conditions qui sont les nôtres

en Amérique, cet enseignement doit sans doute être plus exigeant, plus rigoureux, que ce n'est le cas présentement. Outre les langues autochtones, qui représentent un défi particulier et à propos desquelles le Québec fait des efforts louables, quatre idiomes se partagent l'espace linguistique dans les Amériques : le français, le portugais, l'espagnol castillan et l'anglais. La langue française est parlée par environ un pour cent de la population des Amériques. Dans ce contexte, comme le soulignait André Laurendeau, nous sommes conviés à l'excellence.

Nous souhaitons, dans le cadre de ce mémoire, en rester à la hauteur des grands principes. Par le passé, le Québec a souvent été un vaste laboratoire pour toutes sortes d'innovations pédagogiques dans l'enseignement des langues. Nous n'ignorons pas qu'en la matière une importante réforme est en cours d'implantation dans le réseau. En éducation comme ailleurs, l'ADQ applaudit les efforts de celles et de ceux qui ont le courage d'innover. Nous croyons toutefois qu'en ce qui a trait à l'enseignement du français, dans le contexte géographique qui est le nôtre, l'esprit d'innovation doit se marier avec la nécessité de la plus grande rigueur.

La cohérence et la justice exigent que nous appliquions à l'enseignement de la langue anglaise ce que nous réclamons pour la langue française. Il ne s'agit pas d'opter pour la rigueur chez les uns, en laissant le laxisme aux autres. Au Québec, l'enseignement de l'anglais comme langue maternelle et comme langue seconde doit lui aussi être rigoureux. Faut-il commencer plus tôt dans l'apprentissage de l'anglais langue seconde que nous ne le faisons actuellement dans les programmes du Ministère de l'Éducation ? Franchement, nous ne pouvons répondre à cette question dans le cadre de ce mémoire. Notre réponse pourrait être différente si nous avions la conviction que des principes clairs et satisfaisants sont en vigueur dans l'enseignement du français langue maternelle. Nous n'avons pas cette conviction au moment d'écrire ces lignes.

Une approche globale, chapeautant une action gouvernementale intégrée, ne s'arrêtera pas aux frontières de la culture et de l'éducation. Elle devra nécessairement se retrouver dans les politiques économiques et sociales du Québec. L'essor de la langue française est lié à l'avancement de la prospérité économique du

Québec. La santé de notre économie encourage nos citoyens à rester au Québec et représente, en même temps, une formidable source d'attraction pour cette immigration dont nous avons absolument besoin.

Sur le plan de la politique sociale, nous pensons en particulier à la famille. L'Action démocratique du Québec a déjà commencé à élaborer un ambitieux programme en matière de politique familiale. Les membres de votre Commission ont dû le constater, le gouvernement du Québec est le champion toutes catégories du parrainage d'études diverses en matière de statistiques démo-linguistiques. Tous les experts ont paradé devant vous. Vous croulez sous une pléthore de projections, parfois assez contradictoires les unes par rapport aux autres. L'ADQ croit que le Québec devrait investir un peu moins dans le champ de la statistique démo-linguistique, et bien davantage dans le soutien direct et indirect des citoyennes et des citoyens qui se sont lancés ou qui projettent de se lancer dans la grande et belle aventure de la fondation d'une famille. Vouloir accueillir plus d'immigrantes et d'immigrants au Québec, c'est une ambition noble et honorable pour notre gouvernement et pour notre société. Nous ne voyons pas pourquoi il serait moins noble, et moins honorable, pour l'avenir du Québec et pour celui de la langue française, de souhaiter pour les prochaines années un Québec où il y aura davantage d'enfants.

Culture, éducation, économie, famille. Au fur et à mesure où l'on progresse dans cette réflexion, les contours d'une approche globale commencent à se préciser. Il faudrait y ajouter, bien sûr, cette dimension combien aléatoire qui s'appelle le climat social. La qualité du climat social, au fond, c'est toute la différence entre les belles journées de mai et les soirées pluvieuses et froides de novembre. Un Québec où il y a moins de tensions dans les rapports entre la majorité et les minorités, c'est un Québec qui ressemble davantage à celui des belles journées de mai. A son propre rythme, l'ADQ travaille pour installer le printemps à demeure dans la politique québécoise.

Notre parti tiendra un conseil général sur la problématique de l'avenir politique et constitutionnel du Québec au début juin à Drummondville. Nous voulons sortir des sentiers battus, en cherchant à faire gagner le Québec. Nous pensons que la

restructuration municipale à Montréal peut contribuer, à moyen terme, à l'amélioration du climat social au Québec. Vu le poids démographique et l'importance stratégique de la métropole montréalaise, cette restructuration doit se faire en concordance avec les valeurs fondamentales de l'ensemble de la société québécoise. Le principe de la prépondérance claire et systématique de la langue française, sans prohibition de l'anglais et des autres langues, doit donc s'appliquer à Montréal comme ailleurs.

Des esprits fins et éclairés ont invité les autorités gouvernementales québécoises, au cours de la dernière année, à prendre acte de l'ensemble des réussites de notre société depuis la Révolution tranquille, à tenir davantage compte de la mentalité de « gagnants » d'une proportion de plus en plus grande de nos concitoyens. Pour une bonne part, ces appels étaient justifiés. En matière linguistique, le gouvernement du Québec doit se comporter en « gagnant » parce que la Loi 101 a de beaux triomphes à son acquis. Qu'est-ce à dire au juste ? La Loi 101, grâce à son volet relatif à l'intégration des nouveaux arrivants dans le réseau scolaire francophone, a fait du Québec une société multiculturelle. Il ne faudrait pas avoir peur de le dire. C'est ce que l'ADQ a soutenu l'automne dernier dans un mémoire présenté au Forum national sur la citoyenneté et l'intégration, dont nous reprenons ici quelques éléments.

Ces dernières années, au Québec, des formations politiques de toutes tendances et des intellectuels ont multiplié les prouesses sémantiques pour décrire la diversité, le caractère pluriel de la population québécoise. Ainsi, on a pu écrire que le Québec était multiethnique, polyculturel, pluriculturel, pluriel dans sa singularité, ou encore qu'il proposait une approche fondée sur l'interculturalisme. Dans le choix des mots, le réel finit par rattraper les sociétés comme les individus. Dans le monde dans lequel nous vivons, le multiculturalisme est devenu un synonyme de pluralisme. Adopter une perspective multiculturelle, cela équivaut à reconnaître la validité des trois principes suivants : le nécessaire enracinement culturel de toute existence humaine (c'est un point de vue, nous le rappelons, qui a été défendu ici par Laurendeau au temps de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme) ; le fait et la valeur de la diversité, du pluralisme culturel, à l'intérieur d'une même société ; le fait que la très vaste majorité des cultures, dans leur genèse même, comme dans

toute la panoplie de leurs formes et de leur tendances, sont intrinsèquement plurielles, que les cultures vivantes sont ouvertes à des apports extérieurs, plutôt que complètes et fermées sur elles-mêmes. L'historien Gérard Bouchard s'est d'ailleurs fait le défenseur des deux derniers principes dans un livre récent, *La nation québécoise au futur et au passé*. Quand on prend le risque d'appeler un chat un chat, on comprend que ce n'est pas d'hier que le Québec a été rattrapé par la réalité de son propre multiculturalisme. Ce dernier ne permet pas de faire n'importe quoi.

Le gouvernement du Québec a clairement énoncé en 1991 les limites du pluralisme, et donc celles du multiculturalisme, au sein de notre société : la nécessité de reconnaître la prépondérance de la langue française dans la vie publique, l'acceptation des paramètres de la démocratie libérale, le respect des valeurs et de la culture des autres. En appelant un chat un chat, en faisant sauter un tabou, le gouvernement du Québec pourrait cerner de manière beaucoup plus convaincante tout ce qui ne marche pas dans les politiques canadiennes de citoyenneté et de multiculturalisme.

Le Canada ne reconnaît pas franchement et généreusement la pluralité des appartenances nationales sur le territoire canadien, y compris l'originalité et la valeur de l'identité nationale québécoise. Quant à la politique canadienne de multiculturalisme elle s'acharne à ignorer le réel, à savoir la présence dans les faits d'une dualité des sociétés d'accueil, la première au Québec fonctionnant surtout en français, et la seconde, à l'extérieur du Québec, fonctionnant surtout en langue anglaise. Il faut aussi souligner que la politique canadienne ne s'est pas donné des limites précises semblables à celles que le Québec a identifiées à propos de la prépondérance de la langue française et de la primauté de la démocratie libérale.

La position de l'ADQ, c'est donc celle d'une politique linguistique qui affirme le principe de la prédominance nette de la langue française, combinée à une politique de citoyenneté qui reconnaît le caractère multiculturel de la société québécoise.

Nous répondrons, dans les prochains paragraphes, et de façon assez brève, aux questions précises qui font partie de votre mandat. Les membres de votre Commission auront compris que notre réponse la plus essentielle est ailleurs.

Pour assurer l'essor de la langue française au Québec, l'ADQ recommande au gouvernement de modifier substantiellement l'orientation de ses politiques : il faut passer d'une approche cloisonnée, segmentée, à une approche globale, intégrant les champs de la culture, de l'éducation, des politiques économiques et sociales, ainsi que la question de la citoyenneté à un inlassable effort collectif de promotion de la langue française.

3- Une loi moderne et généreuse, mais sans angélisme

L'Action démocratique du Québec ne souhaite pas, à l'heure actuelle, de réaménagements importants dans l'édifice de nos lois linguistiques. Tant sur le plan du français langue de travail qu'en ce qui a trait à l'affichage et à la fréquentation du réseau collégial de langue française, des progrès considérables ont été accomplis au cours des deux dernières décennies. Pour ne reprendre que quelques-uns des indicateurs rassemblés dans la synthèse du Conseil de la langue française, un Montréal où 97% des commerces ont du français dans leur affichage, où 97% de celles et ceux qui parlent le français à la maison utilisent principalement le français dans leur vie publique, un Québec où 94% des gens qui y vivent peuvent participer à la vie publique en français, un Québec où 87% des citoyens parlent principalement le français en public ; ce Montréal et ce Québec se sont énormément éloignés de cette aliénation linguistique qu'un poète tel Gaston Miron a si finement décrite dans son œuvre. Nous devons nous en réjouir, tout en restant capables d'être émus par les propos de Miron concernant la dépossession et le fait de devenir étranger à soi-même en plein cœur de sa propre ville.

Nous estimons que les circonstances contemporaines dans le domaine linguistique permettent un optimisme prudent, font appel au sens de la mesure de nos dirigeants, tout en les obligeant à un certain devoir de vigilance.

S'il fallait changer quelque chose à la Loi 101, l'ADQ pense qu'il faudrait préciser, plus franchement, la nature des rapports entre le français, l'anglais et les autres langues. Compte tenu de l'histoire du Québec et de sa situation géographique en Amérique, le principe de la prédominance claire et généralisée de la langue française s'impose logiquement. Sa priorité est en accord avec les faits, comme avec la valeur incontournable de la délibération au cœur de tout espace public démocratique. Affirmer la prédominance du français, c'est ouvrir un espace pour cette langue anglaise qui contribue, elle aussi, depuis plus de deux siècles, au façonnement de l'identité sociale et politique québécoise. Il y a sur cette terre du Québec une population anglophone qui ne fait pas seulement que vivre au Québec, mais qui est

aussi, dans son ou ses appartenances, du Québec. Le statut de la langue anglaise au Québec ne peut pas être le même que celui de n'importe laquelle autre langue. Si l'anglais occupe une place importante dans notre vie législative et judiciaire, si le Québec possède un réseau scolaire, social et hospitalier de langue anglaise, c'est parce que l'anglais mérite ce statut particulier en tant que l'une des langues du Québec.

En somme, moderniser la Loi 101, cela passe par une proclamation du principe fondamental qu'est celui de la prédominance de la langue française, et par une reconnaissance du statut particulier de la langue anglaise au Québec.

Si l'Action démocratique du Québec souhaite un dispositif législatif plus moderne et plus généreux dans le domaine linguistique, notre parti se garde bien de vouloir succomber à un certain angélisme. S'il faut que le gouvernement du Québec se comporte davantage comme un « gagnant », si la majorité francophone doit davantage assumer les responsabilités qui découlent de son statut majoritaire et de ses propres triomphes au cours des 20 dernières années, il faut reconnaître la fragilité juridique de la situation actuelle. La législation linguistique canadienne, qui s'applique sur l'ensemble du territoire canadien et donc sur la totalité du territoire du Québec, établit le principe de la symétrie complète dans le statut des langues officielles, française et anglaise. Plus précisément, les individus en tant que titulaires de droits linguistiques, les communautés minoritaires de langues officielles et les langues elles-mêmes dans leurs rapports symboliques bénéficient d'un tel traitement symétrique.

En clair, la législation canadienne ne tient pas compte du statut asymétrique de l'anglais et du français en Amérique. Elle protège très mal ce qu'André Burelle a appelé le droit à la différence du Québec, au Canada, en Amérique et dans le monde. La Charte canadienne des droits et libertés, dans son volet sur les droits à l'égalité, ne reconnaît pas les réalités linguistiques comme l'un des domaines donnant droit à des mesures de discrimination positive. Elle soustrait le champ linguistique du domaine d'application de la clause nonobstant. Elle ne subordonne pas le multiculturalisme au principe de la dualité des langues et des sociétés

d'accueil. Tant sur le plan symbolique que sur celui du droit substantif, elle répugne à octroyer au Québec un ancrage lui permettant de cristalliser dans ses lois le principe de la prédominance claire et générale de la langue française. Selon nous, tous les partis politiques au Québec s'opposent au principe de la symétrie stricte sur le plan des droits linguistiques promu par les lois canadiennes et par le gouvernement fédéral. Ces mêmes partis devraient donc faire cause commune pour combattre ce principe. D'autres voix pourraient bien sûr se faire entendre à ce propos. Nous serions curieux d'écouter leurs arguments.

Sur le plan des principes, il y a donc au Canada une collision potentielle entre les locomotives des lois linguistiques canadienne et québécoise. Une telle réalité imposera des devoirs de vigilance à tout gouvernement québécois, quelle que soit son étiquette partisane. Le gouvernement du Québec doit chercher à faire modifier, au bénéfice du Québec, cet affrontement de deux logiques dans le champ des lois linguistiques. Il est clair qu'un refus ferme, après des négociations menées de bonne foi de part et d'autre, pourrait obliger un gouvernement du Québec mené par l'ADQ à reconsidérer certains volets du dispositif législatif linguistique québécois.

4- Faire preuve d'une plus grande imagination diplomatique

Nous avons déjà fait allusion à quelques reprises, dans ce mémoire, à la situation particulière du Québec et à celle de la langue française dans les Amériques. Dans le cadre d'un raisonnement réaliste et stratégique, il ne suffit pas de dire que le Québec est la seule société —dotée d'une ample liberté politique— majoritairement de langue française en Amérique. Il faut aussi préciser que la langue française y exerce son hégémonie en imposant des restrictions aux autres langues, et notamment à la langue anglaise, dans un pays qui est aux trois quarts anglophone, dans cette forteresse de la langue anglaise qu'est l'Amérique du Nord, et ce au moment où l'anglais est en train de consolider sa place en tant que lingua franca dans le monde au début du XXI^e siècle. Dans l'espace public nord-américain et universel, cela tend souvent à placer le Québec sur la défensive.

Nous ne croyons pas, à l'Action démocratique du Québec, que notre société ait à avoir honte de la politique linguistique mise en œuvre par nos gouvernements. Philosophiquement, moralement, juridiquement et politiquement dans un cadre de démocratie libérale, le Québec a tout à fait le droit de prendre les moyens requis pour assurer son épanouissement et le rayonnement de la langue française dans tous les horizons de notre société.

Ferme sur les principes, nos lois linguistiques ne devraient pas hésiter à prévoir des espaces pour la flexibilité et la générosité dans le détail. Parfois, nos dirigeants n'ont pas envoyé les bons signaux, ici et ailleurs, en traitant la langue anglaise comme si elle était un corps étranger à l'intérieur de la société québécoise. En gérant adéquatement la relation entre le français et l'anglais, sur la base de la prédominance nette du français et de l'acceptation de la place particulière de l'anglais, le Québec pourrait maximiser ses atouts notamment dans l'économie de la mondialisation et de la révolution technologique.

Au carrefour des Amériques et de l'Europe, le Québec est remarquablement bien placé pour consolider sa place en tant que chef de file des technologies

informatiques et des communications de pointe au sein de la francophonie. En son état actuel, notre système d'éducation permet une telle ouverture contrôlée vers l'anglais, sans que cela ne soit nuisible aux intérêts du Québec, bien au contraire. Nous ne voyons pas pour le moment les raisons qui militeraient dans le sens de nouveaux bouleversements des systèmes en place dans les réseaux universitaire et collégial. Il faut continuer à insister sur une maîtrise de plus en plus approfondie du français et de l'anglais au fur et à mesure où les étudiants progressent dans les études universitaires et supérieures. En fait, il faut aller plus loin. Au moment où le dialogue des Amériques est en train de s'approfondir, et ce à nos portes et de façon accélérée, le Québec a les moyens de faire une importante contribution en fournissant une élite polyglotte, bien éduquée, culturellement raffinée et technologiquement sophistiquée. A Montréal, à Québec mais aussi dans d'autres régions du Québec, de très beaux succès sont à signaler avec l'enseignement approfondi de l'espagnol (castillan) dans un nombre important d'écoles secondaires. L'ADQ croit que ces efforts doivent être encouragés, soutenus par tous les moyens et multipliés.

Dans ce beau et vaste dessein visant à faire la promotion et à assurer le rayonnement de la langue française, le Québec est fier de pouvoir compter sur l'amitié de la France. Toutefois, les efforts de notre diplomatie linguistique ne peuvent être confinés au seul cadre hexagonal. Des pays comme la Belgique et la Suisse, les institutions européennes, les noyaux francophiles que l'on trouve en Europe de l'Est (par exemple en Roumanie et en Pologne), les pays du Maghreb et ceux de l'Afrique sub-saharienne, mériteraient une proportion plus importante de notre activité linguistique internationale.

Le Québec doit, en même temps, entretenir les plus harmonieuses relations bilatérales avec la France et promouvoir le développement d'une francophonie résolument multipolaire qui accueillera généreusement les fleurons de notre culture et les produits de notre industrie technologique. Dans nos rapports avec la France, il faut inviter franchement cette dernière à accepter davantage l'idée d'un espace culturel francophone pluraliste à l'intérieur de ses propres frontières. Incontestablement, ce rêve est déjà devenu réalité dans le domaine de la chanson.

Dorénavant, il faudrait l'étendre aux autres manifestations de la vie de la culture et de l'esprit. Ce serait bien sûr dans l'intérêt du Québec. Nous croyons que la France y trouverait aussi son compte.

Quelque soixante mois après le référendum d'octobre 1995, l'ADQ applique résolument la politique du réel dans sa compréhension de la situation du Québec à l'intérieur du Canada. Notre parti s'est engagé à respecter le verdict référendaire. Nous cherchons à élargir la sphère de la liberté politique d'un Québec qui a choisi de rester dans le Canada. En s'appuyant sur une telle prémisse, comment le Québec et son gouvernement pourraient-ils retrouver le chemin du dialogue avec le gouvernement du Canada et les autres partenaires de la francophonie canadienne dans le combat visant à promouvoir la langue française et son rayonnement ? Cela sera inévitablement long, parfois ardu, mais nous ne voyons rien de mystérieux ou d'impossible dans une telle opération.

Chaque interlocuteur devra faire preuve de bonne foi et reconnaître celle de ses partenaires. Chacun devra apprendre à écouter les autres, pour bien saisir le sens de leurs positions et la nature de leurs intérêts. En une phrase, il faudra retrouver le vocabulaire et les attitudes de la fraternité. Idéalisme puéril que tout cela ? Bien au contraire, nous faisons le pari que nos concitoyens, les électrices et les électeurs du Québec, ne toléreront plus très longtemps un autre genre de comportement. Dans le combat pour l'avenir de la langue française le Québec, le Canada et les acteurs de la francophonie canadienne peuvent gagner ensemble.

Certaines tensions ne sauraient être évitées. Ainsi, nous avons rappelé dans ce mémoire le conflit, le choc des logiques entre les politiques linguistiques canadienne et québécoise. Nous croyons qu'il est raisonnable de vouloir entreprendre des négociations avec nos partenaires sur ces questions. Quelle serait l'attitude d'un gouvernement de l'Action démocratique du Québec dans de tels pourparlers ? Le chef de notre formation politique, M. Mario Dumont, a résumé l'approche de notre parti dans un discours récent en employant la formule suivante : « Le Québec se tiendra debout, la main tendue. » En temps et lieu, c'est avec fierté que nous

expliciterons ce langage et cette approche aux électrices et aux électeurs du Québec.

En somme, l'ADQ estime que le chemin de la promotion de la langue française passe par une meilleure compréhension des opportunités que nous offrent les Amériques, sans négliger les contraintes qu'elles nous imposent; par un approfondissement de notre amitié avec la France, sans négliger l'horizon multipolaire de la francophonie ; par une redécouverte du langage de la fraternité avec nos partenaires de la francophonie canadienne, sans négliger la situation et les intérêts particuliers du Québec. Nous croyons à l'ADQ que le Québec pourrait faire preuve d'une plus grande imagination diplomatique au service de la langue française et de son avenir.

Conclusion

Il faut le dire avec beaucoup de fierté : le Québec et la langue française ont fait des progrès extraordinaires depuis les cris pratiquement désespérés des La Fontaine, Bourassa et Miron. Le premier s'exprimait grosso modo au milieu du XIX^e siècle, le second à l'aube du XX^e siècle et le dernier il y a quelque cinquante ans. Dans l'histoire du combat pour la langue française, nous croyons que les Québécois de toutes les origines et de toutes les convictions politiques et idéologiques ne sauraient rester insensibles à des paroles comme celles qu'Henri Bourassa avait lancées, comme des pavés, dans son remarquable discours de l'église Notre-Dame :

« Mais, dira-t-on, vous n'êtes qu'une poignée ; vous êtes fatalement destinés à disparaître ; pourquoi vous obstiner dans la lutte ? Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai ; mais ce n'est pas à l'école du Christ que j'ai appris à compter le droit et les forces morales d'après le nombre et par les richesses. Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai ; mais nous comptons pour ce que nous sommes, et nous avons le droit de vivre. » (Henri Bourassa, « Discours de Bourassa à Notre-Dame », dans Yvan Lamonde et Claude Corbo, *Le rouge et le bleu, Une anthologie de la pensée politique au Québec de la Conquête à la Révolution tranquille*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1999, p.319)

En honorant la mémoire de Bourassa, nous souhaitons bien sûr et avec la même vigueur et la même émotion honorer tous ces gens moins connus qui ont mis l'épaule à la roue du progrès de la langue française au Québec, au Canada et dans les Amériques. Les Québécoises et les Québécois, d'origine française, britannique, autochtone et de partout dans le monde ont édifié une société moderne, prospère, démocratique, affirmant sereinement la prédominance de la langue française sur cette partie des Amériques. Nous ne sommes plus une poignée. Nous sommes une société de plus de sept millions de personnes, l'une des économies de pointe sur la planète, dotée d'un réseau gouvernemental, social et universitaire aussi complexe que diversifié, une société capable des plus hauts sommets dans la vie de la culture et de l'esprit. Notre situation reste relativement précaire dans le contexte de l'Amérique du Nord.

Le philosophe français Alain Finkielkraut a salué dans un livre récent, fruit d'une collaboration avec le journaliste québécois Antoine Robitaille, l'entêtement des Québécois à vivre en français sur le continent américain. Il a vu dans cette belle aventure une étape importante dans la lutte contre l'uniformité à l'échelle planétaire (Alain Finkielkraut, *L'ingratitude. Conversation sur notre temps*. Avec Antoine Robitaille, Québec Amérique, Montréal, 1999, p.116).

Les questions du pluralisme linguistique et de la diversité culturelle occupent une place névralgique dans les relations internationales en ce début de siècle et de millénaire. Le projet québécois visant à faire rayonner la langue française place notre société à l'avant-garde de ces débats. Il faut y voir un défi exaltant. Cela doit nous donner des ailes. Nous assurons votre Commission que les membres de l'Action démocratique du Québec y voient un horizon inspirant pour leur action politique.

Rendu à un carrefour important de son histoire, le Québec a un bel avenir devant lui. Nous en éprouvons la conviction la plus profonde. La même remarque s'applique quant à l'avenir de la langue française. Elle n'a pas gagné le combat pour devenir la *lingua franca* du monde moderne pour notre temps. Cela n'hypothèque en rien toute sa valeur en tant que langue universelle. Quand nous mesurons le chemin parcouru par le Québec et par la langue française, il vaut la peine de le répéter, nous jugeons qu'il faut faire preuve à la fois d'un optimisme prudent et d'un sens de la mesure sur fond de vigilance.

Montréal, mars 2001, Commission des États généraux sur l'avenir de la langue française : l'Action démocratique du Québec recommande une approche globale, intégrée en matière de politique linguistique, faite, de détermination, de générosité, de clarté et de résolution dans la délimitation des principes, tout en souhaitant que l'actuel gouvernement du Québec ne succombera pas à la précipitation. Nous concluons en saluant l'imminence du printemps, sous toutes ses formes, et en réaffirmant notre fierté de participer au rêve québécois de vivre la modernité en français dans les Amériques.